

**MINISTRE DE LA SECURITE
ET DE LA PROTECTION CIVILE**

==:::o:o:O:o:o:==::=

**SECRETARIAT PERMANENT DE LA LUTTE
CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES
LEGERES ET DE PETIT CALIBRE**

==:::o:o:O:o:o:==::=



REPUBLIQUE *DU MALI*

Un Peuple – Un But – Une Foi

==:::o:o:O:o:o:==::=

**ALLOCUTION DE LA DELEGATION DU MALI AUX REUNIONS
INTERSESSIONS DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES
ANTIPERSONNEL**

Genève, 17-20 juin 2025

Déclaration du Mali - Point 3 de l'ordre du jour

Assistance aux victimes

*Intersession de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
Genève, juin 2025*

**Madame la Présidente,
Excellences Mesdames et Messieurs les délégués,
Distingués invités,**

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation du Mali, d'exprimer notre gratitude au Comité sur l'assistance aux victimes pour ses efforts constants en faveur de la mise en œuvre des obligations consacrées par la Convention. Le Mali réitère son attachement indéfectible aux objectifs humanitaires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en particulier en ce qui concerne la protection et l'assistance aux victimes des engins explosifs, dont les mines antipersonnel improvisées qui affectent particulièrement notre pays.

En 2024, le Mali a enregistré 333 incidents mines/ Engins explosifs ayant causé près de 351 victimes ciblant généralement les forces de défense et sécurités ainsi que les civils et les travailleurs humanitaires. Les incidents affectant les civils sont les plus mortels du fait de la vulnérabilité des civils aux explosions mais également au manque de services de premiers secours suffisants. Ainsi le taux de mortalité des civils est de 41% contre 36% pour les forces de sécurité et de défense maliennes et 10% pour les travailleurs humanitaires.

Face à ce tableau peu reluisant, l'assistance aux victimes demeure un impératif humanitaire majeur. Elle vise à répondre aux besoins multidimensionnels des survivants, qu'il s'agisse de soins de santé physique, d'un accompagnement psychosocial, d'appareillage et de réadaptation fonctionnelle, d'appui aux moyens d'existence ou encore de leur réintégration socio-économique. Cette approche inclut non seulement les victimes directes des engins explosifs, mais également leurs familles et les communautés touchées par la menace explosive.

En 2024, dans le cadre du plan de réponse humanitaire, les acteurs humanitaires ont pu venir en aide à 189 personnes affectées par les engins explosifs, sur un

objectif de 351 personnes ciblées. Parmi elles, on dénombre 54 femmes, 110 hommes, 10 filles et 15 garçons.

- 46 % ont reçu une aide de première urgence,
- 9 % ont été transportés vers des centres de santé et ont bénéficié d'une assistance médicale d'urgence,
- 67 % ont bénéficié d'un appui psychosocial,
- 26 % ont reçu un appui à la réinsertion socio-économique,
- 33 % ont été référés vers d'autres services.

Au total, 59 % des victimes civiles recensées en 2024 ont pu survivre à leurs blessures, grâce à la mobilisation rapide des services de premiers secours et des dispositifs de soins spécialisés.

Madame la présidente,

L'assistance aux victimes implique une chaîne de prise en charge complexe, nécessitant des efforts coordonnés entre les structures sanitaires nationales, les acteurs humanitaires et les partenaires techniques. Plusieurs Centres de Santé de Référence sont aujourd'hui capables de stabiliser les blessés, parfois avec le soutien des ONG de santé, notamment en cas d'incidents impliquant plusieurs victimes. Les cas les plus graves, notamment ceux nécessitant une chirurgie traumatique de guerre, sont référés vers les hôpitaux régionaux disposant de capacités spécialisées.

Cependant, des défis importants subsistent, en particulier dans les zones rurales et enclavées, où l'absence de premiers secours et le manque de moyens de transport médicalisé constituent les premières causes de mortalité. Le renforcement des capacités des agents de santé communautaires aux gestes de premiers secours et la pré-identification de moyens de transport avec les communautés sont des solutions à fort impact qui mériteraient un soutien accru.

De même, la capacité des hôpitaux régionaux à déployer des équipes mobiles pour stabiliser les victimes sur le terrain représente un enjeu critique.

Sur le plan de la réadaptation physique et de la réinsertion, le Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM), le centre privé Père Bernard Verspieren à Bamako, ainsi que les Centres Régionaux d'Appareillage

Orthopédique et de Rééducation Fonctionnelle (CRAORF) assurent une prise en charge complète pour les victimes les plus vulnérables, y compris le transport, l'hébergement, la fourniture de prothèses et l'accompagnement à la réinsertion.

Ces structures bénéficient du soutien de partenaires techniques et financiers, mais elles font face à des contraintes importantes en ressources humaines et financières.

À ce titre, nous saluons le lancement en 2023 du premier cursus national de formation de spécialistes orthoprothésistes, en partenariat avec l'Institut National de Formation des Sciences de la Santé. Cette initiative répond à un besoin urgent, alors que l'on ne compte actuellement que 13 orthoprothésistes maliens pour l'ensemble du territoire national.

Le suivi des patients après leur retour à domicile constitue un autre défi de taille. Des approches innovantes pourraient être élargies, telles que la formation du personnel médical des centres de santé communautaires pour assurer le suivi de proximité des patients et leur référencement vers les centres spécialisés en cas de complications.

Enfin, **Madame la Présidente**, la réhabilitation physique, mentale et socio-économique des survivants implique des coûts élevés que la majorité des victimes ne peuvent supporter seules. Il est donc essentiel de renforcer les approches de gratuité ciblée et de soutien financier, afin de garantir l'accès équitable à ces services vitaux pour toutes les personnes touchées par les engins explosifs.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Mali reste fermement engagé à répondre aux obligations de la Convention en matière d'assistance aux victimes et appelle à une coopération technique et financière renforcée pour soutenir les efforts nationaux et garantir une prise en charge digne et complète de toutes les personnes survivantes.

Je vous remercie de votre aimable attention.